

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

ARRETE PROVISOIRE DE CIRCULATION

Et INTERDICTION DE STATIONNEMENT

N° 2024.20.NP

VU la loi n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République et notamment son article 5,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1, L3221-3, L3221-4,

VU le code de la route et notamment son article R411-5 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents des Conseils Généraux et des Maires, ainsi que l'article R411-21-1, définissant les pouvoirs de police de l'autorité compétente pour prévenir un danger sur une voie,

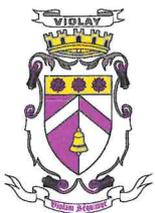
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire - édition 1993) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par les arrêtés du 04/01/1995, 16/11/1998, 08/04/2002 et 31/07/2002,

VU la demande effectuée le **17/04/2024** par **Madame Laetitia SERRAILLE, le Demandeur, représentant l'association Jeanne d'Arc Violay, dont le siège est à VIOLAY - 42780 :**

- Exposition de Véhicules Anciens
- Devant l'Espace Jeanne D'Arc
- Dimanche 30 juin 2024 de 08h00 à 20h00

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation de cette opération, il convient d'assurer la sécurité des usagers, le bon déroulement de la circulation et la bonne exécution du chantier par la réglementation temporaire de la circulation et du stationnement sur la voie suivante :

- Une section de la rue Jacques Vergnier, à partir du 252 rue Célestin Linder (Cinéma JAV) au 199 rue Jacques Vergnier).
- Le 30.06.2024 de 8h00 à 20h00.
- Route fermée à la circulation.



ARRETE

ARTICLE 1 - Réglementation de la circulation :

- **FERMETURE A LA CIRCULATION**
- **SECTION DE LA RUE JACQUES VERGNIER**
- **Du cinéma de la JAV au 252 rue Jacques Vergnier jusqu'au n°199 rue Jacques Vergnier**
- **LE DIMANCHE 30 JUIN 2024 de 08h00 à 20h00**

ARTICLE 2 : la section de la rue Jacques Vergnier allant du cinéma situé au numéro 252 rue Célestin Linder allant jusqu'au numéro 199 rue Jacques Vergnier sera fermée à la circulation y compris pour les riverains en raison de la manifestation organisée par l'association Jeanne d'Arc Violay intitulée « Exposition de Véhicules Anciens » le dimanche 30 juin 2024 de 8h00 à 20h00. Les Riverains devront prendre leur disposition pendant cette fermeture à la circulation. La circulation restera ouverte de part et d'autre de la rue Jacques Vergnier.

ARTICLE 2 : Le stationnement de tous véhicules, hors véhicules exposés et véhicules des organisateurs sera interdit sur l'emprise du chantier, le dimanche 30 juin 2024 entre 08h00 et 20h00.

ARTICLE 3 : La circulation se fera pour les riverains, de part et d'autre de la rue Jacques Vergnier.

ARTICLE 4 : La signalisation de cette fermeture sera mise en place et sous la responsabilité de l'ASSOCIATION JEANNE D'ARC VIOLAY, représentée par Madame Laetitia SERRAILLE.

ARTICLE 5 : Les conditions de réglementation de la circulation, au droit du chantier, seront conformes aux schémas définis dans le manuel de chef de chantier sur la signalisation temporaire, tome : routes bidirectionnelles.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'association JEANNE D'ARC VIOLAY et adressé pour information **aux riverains étant impactés par cette fermeture** ainsi qu'au responsable de la voirie de la commune de VIOLAY.

ARTICLE 7 - Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

FAIT A VIOLAY, le 22 avril 2024

Le Maire,
Véronique CHAVEROT

